



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Lilian GIBOUREAU

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : l.giboureau@inao.gouv.fr

V/Réf : mail ANAE du 04/05/2020

Objet : Installation classée
Communes de Saint-Martin-Le-Mault (87) et
Bonneuil (36)

La Directrice de l'INAO
à
DREAL de l'Indre
Boulevard Georges Sand
36000 CHATEAUROUX

Tours, le 2 juin 2020

Madame, Monsieur,

Par mail en date du 4 mai 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier présenté par la société CARRIERES IRIBARREN qui souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière située sur les communes de Saint-Martin-Le-Mault (87) et Bonneuil (36).

La commune de Saint-Martin-Le-Mault (87) est incluse dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée « Beurre Charentes-Poitou », « Beurre des Charentes » et « Beurre des Deux Sèvres » et dans l'aire de production de l'Indication Géographique Protégée « Agneau du Limousin », « Agneau du Poitou-Charentes », « Haute-Vienne », « Jambon de Bayonne », « Porc du Limousin », « Veau du Limousin » et « Volailles du Berry ».

La commune de Bonneuil (36) est incluse dans l'aire de production de l'Indication Géographique Protégée « Agneau du Limousin », « Agneau du Poitou-Charentes », « Porc du Limousin », « Val de Loire », « Veau du Limousin » et « Volailles du Berry ».

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et les IGP concernées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la directrice de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

Copie : DDT 87 et DDT 36

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE DE TOURS
12 place Anatole France
37000 TOURS
TEL : 02 47 20 58 38
www.inao.gouv.fr